

Affiché le:	23/10/23
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 13/10/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : /

**Présents (17)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, M. Maurice BEHRA,

**Procurations (0)** :

**Excusés (3)** : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH.

**Absentes (2)** : Mme Marie-Ange FINCK, Mme Amélie BARRET.

Référence de la délibération : DE\_2023\_70

### POINT 3 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

**VOTE** : Pour : / Contre : / Abstention : /

M. le Maire explique qu'il y a lieu de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Thann Cernay.

L'année 2022 a été marquée par :

- les travaux concernant le barreau reliant la RD1066 et la RD33,
- le dépôt de permis de construire de l'ancienne gare d'Aspach-Michelbach,
- le démarrage des travaux de la première piste cyclable reliant nos agglomérations
- la concrétisation du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air à Cernay,
- l'amorce du projet de la nouvelle crèche d'Aspach-Michelbach qui pourra accueillir 24 enfants
- l'année 2022 correspondait aussi à un retour à la normalité dans de multiples domaines et surtout pour notre territoire dans le domaine du tourisme et de la culture :
  - la reprise d'une saison culturelle normale avec des Espaces Culturels intégrés pleinement à la CCTC
  - l'organisation des festivités de Noël dans des conditions optimales avec le retour de toutes les activités habituellement proposées
  - et en général une reprise du tourisme avec les navettes d'hiver et des crêtes qui nous permettent d'aller admirer nos magnifiques paysages, un Train Thur Doller qui fait retentir à nouveau son sifflet dans nos campagnes, et des propositions riches et variées pour amener la culture vers les différentes communes de notre territoire.

### ❖ Développement économique :

- Le début des travaux relatifs à la réalisation du barreau routier reliant la RD1066 à la RD33. Ce nouvel axe permettra de relier le PATC depuis le rond-point « Alba » à Vieux-Thann, tout en allégeant la circulation sur la RD1066.
- Le lancement d'une étude réalisée par l'ADAUHR concernant la stratégie d'aménagement et de commercialisation de la future ZAE rue d'Aspach à Cernay.
- L'entreprise John Cockerill a également débuté les travaux pour la réalisation d'une unité de production d'éléments d'hydrolyseur servant à la fabrication d'hydrogène vert. Ce projet place notre territoire à la pointe de ce secteur innovant et d'avenir qu'est l'hydrogène.
- L'année 2023 constate aussi l'implantation de nouvelles entreprises.

### ❖ Développement touristique :

- Comme prévu dans la nouvelle convention de partenariat et d'objectifs 2020 - 2022, la CCTC a versé une subvention de fonctionnement de 427 975,00 euros à l'office de tourisme de Thann-Cernay (OTTC).
- Suite à un conséquent travail préparatoire, la CCTC a lancé une consultation relative au marché public de travaux pour la réhabilitation du clos couvert de la gare d'Aspach-Michelbach. Après réception, analyse et négociation des offres, les différents lots ont pu être attribués. Le coût prévisionnel de ce marché est de 322 045,88 € HT. La CCTC bénéficie d'une subvention européenne FEDER de 70 % dans le cadre de ce projet. Parallèlement, la CCTC a aussi déposé le permis de construire correspondant à l'opération et obtenu l'autorisation de travaux en décembre 2022, permettant ainsi d'entrevoir un démarrage du chantier en 2023.
- Après deux années sans mise en circulation du fait de la crise sanitaire, la navette hivernale permettant de rejoindre le Markstein depuis Cernay a été remise en route fin 2022, en collaboration avec la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA). Anciennement dénommé Navette des Neiges, le dispositif répond désormais au nom de Navette d'Hiver.
- La CCTC a organisé, en étroite collaboration avec les communes de Bitschwiller-lès-Thann et Bourbach-le-Haut ainsi qu'Alsace Destination Tourisme (ADT), une première opération Col Attitude le 3 septembre 2022 au Col du Hundsruck. L'objectif de cette manifestation était de fermer la route à la circulation motorisée et de la mettre à disposition des cyclistes et des adeptes de mobilité douce. 550 participants ont été comptabilisés.
- Un groupe de travail a vu le jour avec les agents et élus du tourisme, des affaires culturelles et des équipements sportifs afin d'entamer une réflexion de fond sur le positionnement et l'organisation du site du Silberthal. Le mauvais état de certains bâtiments et les investissements éventuels qui pourraient en découler poussent en effet la CCTC à prendre du recul et à s'interroger sur l'avenir global du site, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

### ❖ Environnement :

- Dans le prolongement des années précédentes, la CCTC a mené et accompagné de nombreux projets GERPLAN, tous soutenus techniquement et financièrement par la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- La poursuite de la rénovation d'un muret de pierre sèche à Vieux-Thann ;
- La fin 2022 a vu le démarrage des travaux pour la réalisation de la 1ère tranche de création d'un itinéraire cyclable entre Cernay et Aspach-le-Bas/Aspach-Michelbach; devant l'institut Saint-André. Des acquisitions foncières ont été nécessaires pour le passage de cette voie verte.

La Communauté de Communes a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMTC (Syndicat Mixte de Thann- Cernay) mais a conservé la facturation du service.

Les données quantitatives 2020 du Syndicat Mixte Thann-Cernay : 20 622 tonnes de DMA (déchets ménagers et assimilés) ont été collectées (*contre 21 092,6 tonnes de DMA en 2021*), soit 492,2 kg par habitant (*contre 502,2 kg par habitant en 2021*).

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) se stabilisent à un niveau haut et représentent, en 2022, 21 % des déchets ménagers et assimilés contre 18 % en 2021.

#### ❖ Développement durable :

- Habiter Mieux 68 : La CCTC est signataire de la convention partenariale de ce programme dont l'objectif principal est la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat. Outre l'aide financière versée par le CD68 et l'État (Anah), la CCTC octroie une subvention complémentaire de 500 € par dossier éligible. La subvention est versée à l'achèvement des travaux de rénovation énergétique et sur demande du propriétaire occupant. Après un bon résultat en 2021 (18 logements rénovés pour 8 500 € de subventions), on observe une forte baisse du nombre de dossiers transmis en 2022, avec seulement 7 logements rénovés et 3 500 € de subventions versées.

Pour amplifier son action d'accompagnement à la rénovation énergétique, la CCTC a décidé d'adhérer à un nouveau dispositif d'aides à la rénovation porté par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre d'un plan de relance 2022-2023 : le dispositif « Fonds Alsace Rénov' ». Pour les dossiers instruits au cours de ces deux années, le montant de l'aide de la CCTC augmentera à 7 % du montant des travaux subventionnables par l'Anah, plafonné à 1 000 €, pour les dossiers de propriétaires occupants, et 5 % du montant des travaux subventionnables par l'Anah, plafonné à 3 000 €, pour les dossiers de propriétaires bailleurs. L'enveloppe annuelle votée est de 15 000 €.

- Petites Villes de Demain : en 2021, la Ville de Thann a été retenue pour bénéficier du programme national « Petites Villes de Demain » qui vise l'amélioration des conditions de vie dans les petites villes en besoin de redynamisation. La CCTC a co-signé la convention d'adhésion de la ville à ce programme afin de lui permettre de lancer l'élaboration du dispositif sur son territoire. Ce programme qui se déroulera sur 5 ans se décline sous cinq thématiques : l'habitat, l'économie, le patrimoine urbain, la mobilité et le cadre de vie au travers d'un rayonnement culturel et touristique.

Ce programme implique notamment de mettre en place une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Le portage de cet outil étant une compétence de l'EPCI, la CCTC a décidé d'en déléguer le pilotage à la Ville de Thann afin qu'elle puisse prendre en charge les études pré-opérationnelles et la mise en place d'un programme d'actions spécifiques à la commune. La CCTC reste impliquée dans le suivi et l'accompagnement de la Ville de Thann dans l'élaboration de ce programme, en vue d'une convention ORT qui sera co-signée en 2023 avec le Préfet du Haut-Rhin, la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Banque des Territoires.

#### ❖ Habitat et accessibilité :

- En 2019, un nouvel agenda d'accessibilité programmé a été validé, engageant la CCTC à mettre en accessibilité 8 Établissements Recevant du Public (ERP). À la fin de l'année 2021, le bureau d'études Apave a été sollicité pour effectuer un diagnostic d'accessibilité de ces ERP intercommunaux :

1 répond parfaitement aux normes d'accessibilité ;

3 répondent à la majorité des normes exigées et feront l'objet de petits travaux d'adaptation ;

;

2 ne sont plus concernés, car ils feront indépendamment l'objet de travaux lourds 2 ne sont pas adaptables pour des raisons techniques et verront leurs fonctions déplacées vers une nouvelle structure adaptée.

#### ❖ Politique de la Ville :

##### - Projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air Cernay :

Ce projet se concrétise par :

- la résidentialisation et la réhabilitation de 70 logements ;
- la dé-densification du quartier avec la démolition de 54 logements (bâtiment M et G) et du parking souterrain P2 ;
- la reconstruction au sein du quartier de 27 logements ;
- la reconstruction hors site de 27 logements (ZAC des Rives de la Thur) ;
- la création d'un vaste espace vert au cœur du quartier ;
- l'amélioration de la gestion des déchets avec la mise en place de conteneurs enterrés ;
- un aménagement d'ensemble par la rénovation des voies et réseaux, places de stationnement arborées, trottoirs plus larges, rues mieux dimensionnées, élaboration d'un plan de circulation, raccordement des réseaux d'eau potable et d'assainissement et modernisation de l'éclairage public.

Le montant global du projet est de 6 556 551€ TTC avec une subvention de l'État et des prêts bonifiés de 2 638 569€ TTC.

L'opération d'aménagement menée par la CCTC bénéficiera d'une subvention de 25 720,70 € TTC pour un cout estimé à 102 882,78 € TTC.

#### ❖ Développement culturel :

##### - Partenariat avec le lycée Gustave Eiffel de Cernay

Il s'est finalisé avec la réception du gradin modulable et rétractable en juin 2022. Ce nouvel équipement permet désormais d'être déployé sur les différents événements de la CCTC. Il a d'ailleurs été utilisé lors de l'ouverture de saison des Espaces Culturels. Afin de les remercier pour ce magnifique gradin, ces élèves ont reçu deux places de spectacles à faire valoir sur la saison 22/23.

Depuis le 1er janvier 2022, les Espaces Culturels Thann-Cernay sont devenus un service de la Communauté de Communes. Cette nouvelle intégration permettra de tisser encore plus de liens et de cohérence entre les différents équipements culturels communautaires.

La saison 21/22 s'est clôturée lors d'un temps fort de spectacles de rue dédiés à la thématique de la forêt. Initialement programmée en extérieur à Steinbach, la météo menaçante et orageuse a induit un rapatriement à la salle Espace Grün.

- ❖ Finances : l'exécution budgétaire 2022 a conduit à mandater 8,9 M€ en dépenses de fonctionnement et 4,3 M€ en dépenses d'investissement pour ce qui est du budget principal, soit un total de 13,2 M€.

L'année 2022 a conduit la Communauté de Communes à :

- poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement, malgré une conjoncture économique défavorable avec le début de l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières, afin de pouvoir préserver un autofinancement suffisant pour la réalisation des projets issus du projet de territoire,
- faire face aux conséquences de la crise économique mondiale (flambée des prix),
- mettre en place un plan pluriannuel d'investissements,
- soutenir les engagements réciproques prévus dans le pacte fiscal et financier, les services et projets des communes membres via les fonds de concours.

- maintenir au niveau de 2021 les taux de fiscalité locale.

#### ❖ Sport et Loisirs :

Le dispositif régional Prescri'mouv s'est déployé dans les piscines intercommunales de Thann et Cernay. Dispensé par des MNS formés, il permet d'aider les usagers atteints de maladies chroniques, à améliorer leurs conditions physiques avec des exercices adaptés.

Dans un contexte contraint de crise énergétique, la Communauté de Communes Thann-Cernay (CCTC) a mis en place, dès le 28 novembre 2022, un plan de sobriété énergétique pour les piscines et gymnases (baisse des températures, modifications des horaires d'ouvertures).

#### ❖ Eau et assainissement :

- l'année 2022 a été marquée par la refonte des caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public pour le secteur de Thann. Les procédures de consultations ont conclu à la signature du nouveau contrat avec l'entreprise SUEZ à compter du 1er janvier 2023.
- Perspective de travaux 2022 : Vieux-Thann, secteur rue d'Alsace : réduction des eaux claires parasites et renforcement hydraulique.

#### ❖ Ressources humaines :

→ en 2022, la CCTC a enregistré 8 départs à la retraite.

→ Évolution du mode de gestion des Espaces Culturels de Thann-Cernay (ECTC)

Lors de la séance du 26 juin 2021, le Conseil de Communauté de la CCTC a prononcé la cessation de l'exploitation de l'EPIC Espaces Culturels de Thann-Cernay avec prise d'effet des opérations de celle-ci au 31 décembre 2021.

Une nouvelle régie dotée uniquement de l'autonomie financière a été créée et a pris le relais, sous la même appellation « Espaces Culturels de Thann-Cernay » (ECTC), avec effet au 1er janvier 2022.

La dissolution de l'EPIC a entraîné une réorganisation du service impactant le personnel, soumise aux avis du Comité Technique de la CCTC et du Comité Social et Économique (CSE) des ECTC.

L'organisation des services a évolué en 2022 et se poursuivra en 2023 avec un double objectif d'efficacité et de meilleure coordination.

Le volet « contrôle de gestion » devient un service à part entière, rattaché au Directeur Général des Services avec comme objectif d'optimiser les coûts de fonctionnement liés aux dépenses énergétiques qui pèsent fortement sur le budget de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Le Pôle Technique a été réorganisé de manière à dissocier le service Eau et Assainissement du service Patrimoine. Chaque service possède maintenant son propre responsable. L'ensemble est coordonné par le Directeur Général Adjoint.

Le Service Patrimoine a également été réorganisé et un nouveau responsable recruté au 1er janvier 2023. Ceci afin de mieux répondre aux enjeux de performances énergétiques des bâtiments de la CCTC. En effet, le patrimoine bâti est conséquent (9 bâtiments ERP - Établissement Recevant du Public) et est soumis à une réglementation contraignante en matière de sécurité et d'incendie.

Au sein du Service Eau et Assainissement, deux emplois de techniciens seront créés (suite à un départ à la retraite) en 2023 dont un en partie financé par les services de l'État.

**Le Conseil Municipal prend acte** de la communication du rapport annuel d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Thann Cernay.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 068-216803486-20231018-DE\_2023\_70-DE

Brezel  
Le Faout

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 20 octobre 2023. et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 20 octobre 2023.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 20 octobre 2023.

Le secrétaire de séance

Marie-Brigitte WERMELINGER

L'auxiliaire de séance

Amélie SARA

Le Maire



Daniel NEFF